

SOMMAIRE

Vie de l'association	Pages
Les dates à retenir	2
Le coin des adhérents : petites infos en vrac !	3
Dispositif Local d'Accompagnement, on en est où ?	4
Nouvelles du réseau : Pôle InPact organise un café installation	4
Nouvelles du réseau : témoignage de l'Afocg 43 « la force du collectif »	5
Réglementation environnement	
Guichet unique DDT du Doubs	6
Ambroisie à feuille d'armoise : obligation signalement/destruction	6
Social /Economie	
Lire et comprendre son bordereau MSA	7
Compta/gestion	
Fiche savoir : impression du dossier de gestion	8-9

NB : Pour tous les liens que nous vous proposons dans l'AFOC'INFOS, vous pouvez cliquer dessus, cela vous emmènera directement sur les sites concernés.



LES DATES A RETENIR

Déclaration TVA trimestrielle pour les agriculteurs, les artisans et les commerçants,
date limite le **5 aout 2025**

ATTENTION : anticipez votre déclaration sinon vous ne trouverez personne
aux bureaux pour répondre à vos questions... (cf dates de congés des salariés)

FORMATION OPTIMISER SON ENREGISTREMENT Pour faire sa déclaration de TVA trimestrielle

Deux dates pour déclarer sereinement votre TVA du 2ème trimestre 2025 :

Le mardi 8 juillet à Orchamps-Vennes
Le jeudi 10 juillet à Cussey sur l'Ognon

SVP, inscrivez-vous par mail à contact@afocg25.fr ou par tel au 03.81.43.66.70



Congés des salariés

Béatrice :	du 18/07 au 25/08
Jean-Luc :	du 17/07 au 18/08
Lucie :	du 17/07 au 18/08
Stéphanie :	du 15/07 au 11/08



Les bureaux seront donc fermés
du vendredi 18/07 au soir au lundi 11/08 au matin !

ATTENTION : adresses mails des salariés :

Les adresses mails orange ne sont plus valides !!

SVP mettez à jour vos contacts :

Béatrice :
Jean-Luc :
Julia : (actuellement Stéphanie)
Lucie :
Stéphanie :

beatrice@afocg25.fr
jean-luc@afocg25.fr
julia@afocg25.fr
lucie@afocg25.fr
contact@afocg25.fr



Le coin des adhérents : petites infos en vrac !

Vous recherchez des documents officiels sur votre entreprise ?

... Répertoire SIRENE, immatriculation au Répertoire National des Entreprises...

Voilà un site où vous trouverez facilement l'info :

<https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

Site 100% gratuit ! ... et on a aussi accès aux certificats AB !

Permis remorque : financement VIVEA possible

VIVEA prend intégralement en charge les permis suivants :

- permis remorque BE 920€
- permis remorque B96 370€

Vous pouvez passer autant de permis que vous souhaitez, sans que cela n'affecte votre plafond de financement des formations de 3000€. Cela peut se faire avec n'importe quelle auto-école (mais certaines ont l'habitude de déposer à VIVEA donc c'est plus simple...).

Demande de remboursement de la TIC

La demande se fait en ligne sur le portail Chorus Pro.

L'accès à la plateforme Chorus Pro concernera cette année, les demandes de remboursement au titre des consommations du **premier semestre de 2024** et de manière marginale celles du second semestre de 2024 dans les rares cas où l'exploitant n'a pu produire d'attestation.

L'ouverture de la plateforme Chorus Pro est décalée au 1er juin 2025.

À noter que les demandes de remboursement sur la consommation de 2024 pourront être déposées jusqu'au 31 décembre 2027.

Exonération des cotisations sociales pour les apprentis

Pour tous les contrats d'apprentissage signés **après le 1er mars 2025**, le seuil d'exonération des cotisations sociales est **abaissé à 50 % du SMIC** soit env. 900 € brut.

- Ces exonérations s'appliquent pendant toute la durée du contrat d'apprentissage, y compris en cas de prolongation.
- Si la rémunération de l'apprenti dépasse le plafond de 50% du SMIC, les cotisations salariales classiques s'appliqueront uniquement sur la part excédentaire.
- L'apprenti reste assujéti à la cotisation accident du travail et, dans certains cas, à la retraite complémentaire.



Dispositif Local d'accompagnement ... on en est où ?

Ça avance !!

Nous avons choisi le prestataire qui va nous accompagner : Agedei. Cette structure est basée à Besançon. Ses deux fondateurs sont initialement formés au commerce et à la compta/gestion. Depuis plus de 10 ans, ils travaillent dans différents domaines (dont l'économie sociale et solidaire), en tant que formateurs et conseillers (stratégie de développement, stratégie commerciale, ressources humaines, gestion et suivi financier et budgétaire).

Notre première rencontre s'est déroulée le 26/05. Cela a été l'occasion de clarifier les valeurs de l'Afocg25, notre vision de l'association et nos missions, afin de définir le projet associatif de l'Afocg25. La journée a regroupé 4 membres du CA et 4 salariés. Les discussions ont été riches !

La rencontre suivante aura lieu en juin et nous permettra d'élaborer différents scénarii de développement... à confronter avec le projet associatif.

A suivre...

Nouvelles du réseau

Pôle InPact

InPACT 25 a organisé un premier café installation « S'installer en collectif » à Besançon.

Nous entendions par installation collective : des collectifs rassemblant au moins 2 personnes (non issues de la même famille) qui sont installées ensemble sur un même lieu avec une mise en commun totale ou partielle des moyens (matériel et /ou humains) de production, de transformation et de commercialisation via une ou plusieurs structures exploitantes.

Une douzaine de participants aux profils divers nous ont rejoint : porteurs et porteuses de projet, en cours d'installation, en recherche d'associé, déjà installés en société... Des projets comprenant de 2 à 8 associés ou potentiels associés, projets interrogeant la manière de travailler ensemble, questionnant le processus de décision, le « qui fait quoi, quand, comment ». Sur la base du témoignage du GAEC du champ libre, nous avons entre-ouvert les portes de grandes thématiques telles que **l'organisation du travail, la gouvernance, la communication**,... de vastes sujets qui nécessiteraient encore (et toujours) d'être approfondis.

La mise au pot commun des expériences des unes et des autres, nous ont porté sur la répartition des tâches (au feeling, en fonction des compétences, les fonctions opérationnelles semblent facilement affectables mais quid des fonctions support -admin, gestion, relations extérieures ?), les prises de décisions (par référent, en réunion, entre deux rangs de légumes, au bureau,...), la manière de dire, de faire, la notion de temps et de valeur travail... Nous avons pu constater que les modes et méthodes pour travailler à plusieurs sont plus ou moins formalisées, le cadre de travail posé plus ou moins conscient. Il est ressorti que la **confiance** est un des enjeux majeurs de la bonne entente, de s'assurer que la direction du projet convient à toutes et tous,... Nous avons fini ce temps d'échange sur un tour de table, « comment est ce que je me projette pour la ferme, quelle est ma vision », **autant de personne, autant de réponses, l'enjeu étant ici de s'accorder.**

A suivre.

Quoi de neuf dans les AFOCG ?!

Je vous relaie ici une expérience vécue par une salariée et un membre du CA de l'Afocg 43. Ils ont participé à un colloque, organisé par Solidarité Paysan en Auvergne et d'autres structures, abordant le sujet des agriculteurs en difficulté.

« Le collectif un moyen d'entraide »

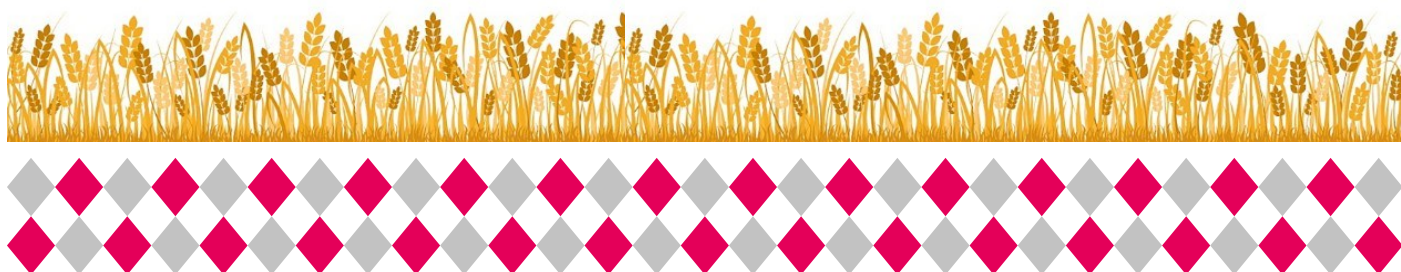
« L'expérience relatée fut la suivante : proposer à des paysan-nes accompagné-e-s individuellement par SP de se rejoindre en groupes afin de tester les effets d'un accompagnement collectif.

Plusieurs paysans acceptèrent le défi, et ainsi des collectifs ont pu être suivis sur cinq ans permettant de tirer des conclusions riches en enseignements : les paysan-ne-s en difficulté ont pu trouver des ilots d'écoute, de partage, de prise de décisions collectives, avec une dose de convivialité leur permettant de sortir de l'isolement et de retrouver confiance en soi. Chaque groupe évoluait sur le long terme selon ses spécificités et ses envies : un groupe Femmes, un groupe sur la gestion de l'herbe, un groupe sur le redressement judiciaire, d'autres groupes sur d'autres thèmes techniques...

Les témoignages apportés lors de cette journée ont également démontré l'impact sur les personnes animant, encadrant le projet : constater le bénéfice des échanges et des rencontres sur l'évolution des parcours les a beaucoup impressionnés sur la force du collectif. A la condition très importante de sécuriser un cadre : avoir le droit de dire et ne pas dire, de choisir le contenu des journées, la confidentialité, la convivialité.

Ce petit témoignage au sein du réseau des Afocg pour nous rappeler ce que nous réalisons (très bien !) au sein de nos assos. Sortant de cette journée, les deux membres de l'AFOCG43 ont résumé leur ressenti par la conviction que travailler nos comptas ensemble, réfléchir à la gestion de nos fermes avec les autres, exprimer les difficultés et bonheurs de nos quotidiens de paysan-ne-s ensemble étaient une chance proposée à nos adhérent-e-s et salarié-e-s, alors que l'isolement et la honte sont le lot de plus de paysan-ne-s qu'on ne le pense. Outre les chiffres, les formalités, ne négligeons surtout pas l'humanité qui respire au travers de notre réseau. »

Ca fait du bien d'être conforté dans notre vision !!



Réglementation agro-environnement

La DDT 25 propose un guichet unique pour répondre à vos questions :

Téléphone : 03.39.59.55.37

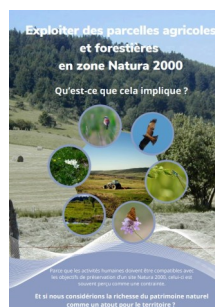
mail : ddt-agro-env@doubs.gouv.fr

Vous pouvez également trouver beaucoup d'informations (plaquettes, liens, etc) sur le site de la DDT 25 :

www.doubs.gouv.fr

Rubrique :

Actions de l'Etat/Agriculture, Développement rural, Animaux/Agriculture et environnement



La gestion de l'ambrosie est réglementée par arrêté préfectoral, rendant obligatoire sa destruction.

Au-delà de cette obligation, la présence d'ambrosie dans les cultures est facteur de baisse de rendement et dans les prairies de baisse d'appétence du fourrage.

Documentations et conseils disponibles sur le site www.ambrosie-risque.info

Il est important d'agir le plus tôt possible :

L'éradication n'est possible que sur des populations récentes (stock de semences faible)

Il est donc nécessaire de repérer rapidement les nouvelles populations et de les signaler.

L'ambrosie pousse de préférence dans les cultures de printemps, en particulier le tournesol, dans les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers...

Les prairies sont rarement concernées par de fortes infestations d'ambrosies. Cela pourrait être le cas dans des prairies nouvellement semées, à forte densité de campagnols ou surpâturées.

www.signalement-ambrosie.fr

L'application mobile **Signalement ambrosie**

contact@signalement-ambrosie.fr

0 972 376 888



quatre méthodes de signalement :

le site internet,
l'application mobile,
le mail,
le téléphone,

LIRE ET COMPRENDRE SON BORDERAU MSA

Emission annuelle 2024



Bordereau d'appel des cotisations et contributions
Nom Prénom
Dossier n° : numéro d'immatriculation

Exploitation	SIRET
Surface mise en valeur	
Régime fiscal	
Pourcentage de part	

Assiette des cotisations sociales

L'assiette des cotisations est basée soit sur la moyenne triennale des revenus professionnels ; soit sur l'assiette annuelle (revenus N-1), cette option est valable 5 ans.
Les cotisations sociales légales sont détaillées par branche.
Selon la branche, les cotisations sont calculées sur une **assiette minimum**.

Assiette				ou	Assiette
Année(s) retenue(s)	2021	2022	2023		2023
Revenus professionnels					
Déduction Faire Valoir Direct					
Cotisations sociales					

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation	Montant de l'évolution	Montant net
Nom Prénom Chef d'exploitation	Assurance maladie		de 0 à 6,50			
	Assurance invalidité		1,10			
	Assurance vieillesse individuelle		3,32			
	Assurance vieillesse plafonnée		11,55			
	Assurance vieillesse déplafonnée		2,24			
	Retraite Complémentaire Obligatoire		4			
	Allocations familiales		de 0 à 3,10			
	Assurance accident du travail et maladies prof.					
IJ AMEXA						
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES						
Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Particularités		Montant net
	Contribution sociale généralisée		2,40			
	Contribution sociale généralisée déductible		6,80			
	Contribution remboursement de la dette sociale		0,50			
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT						
Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organisme tiers		Assiette	Taux	Particularités		Montant net
	Formation professionnelle continue (VIVEA)					
	Cotisation interprofessionnelle VAL'HOR (2023)			Dont montant TVA		
	FMSE, FMSE fruit, FMSE légume, horticulture, aviculture, viticulture, oléiculture et INTERAPI					
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS						
				MONTANT TOTAL		

Situation au regard des points retraite				
Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2024	
	Base	RCO	Base	RCO
Nom prénom	0,00	0,00	23,00	133,00

Contributions appelées pour le compte de l'Etat

L'assiette de la contribution est vos revenus professionnels majorés des cotisations sociales. La CSG et la CRDS sont collectées par la MSA et intégralement reversées à l'Etat.

Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organisme tiers

VIVEA :

- Cotisation mini : 79 €
- Cotisation plafonnée : 413 €
- Taux 0.61 % des revenus professionnels

VALHOR :

Concerne les filières horticole et paysagiste 126 €

FMSE

Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental, destiné à l'indemnisation des pertes économiques subies du fait d'un accident sanitaire ou environnemental.

INTERAPI

Pour les apiculteurs 160 €

IJ AMEXA

Un dispositif d'IJ en cas de maladie ou d'accident de la vie privée est mis en place depuis 2014 pour les exploitants et membres de la famille participants aux travaux.
Les IJ AMEXA sont financés par une cotisation forfaitaire de 230 €.

Situation points retraite

La valeur du point retraite de base au 01/01/24 est de 4,49 €.
La valeur du point RCO est de 0,3642 €.

L'acquisition des points retraite de base 2024 se fait selon le barème :

Revenu pro	Nb de points
≤ 6 990 €	23
6 990 à 9 320 €	23 à 30
9 320 à 17 212 €	30
17 212 € à 46 368 €	30 à 113
≥ 46 368 €	114
Conjoints collaborateurs ou aides familiaux (assiette de 4 660 €)	16

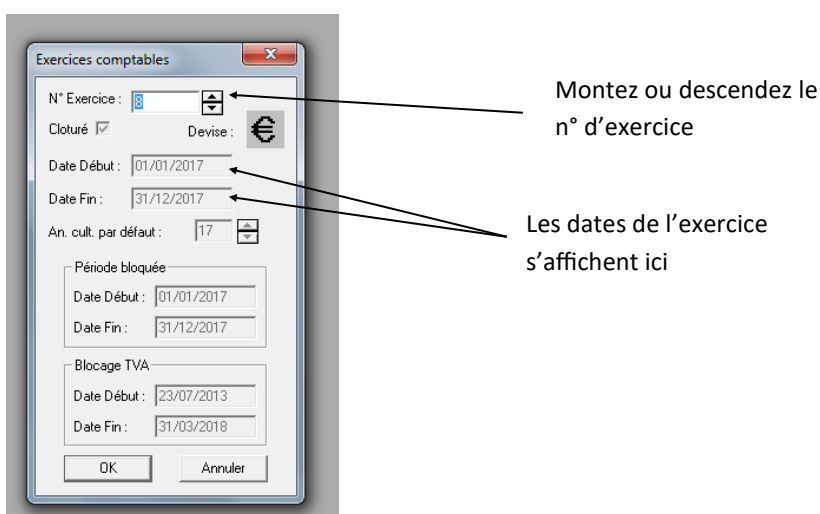
L'acquisition des points RCO se fait selon la formule :
(133 x revenus professionnels)/21 203

THEME : ADMINISTRATIF

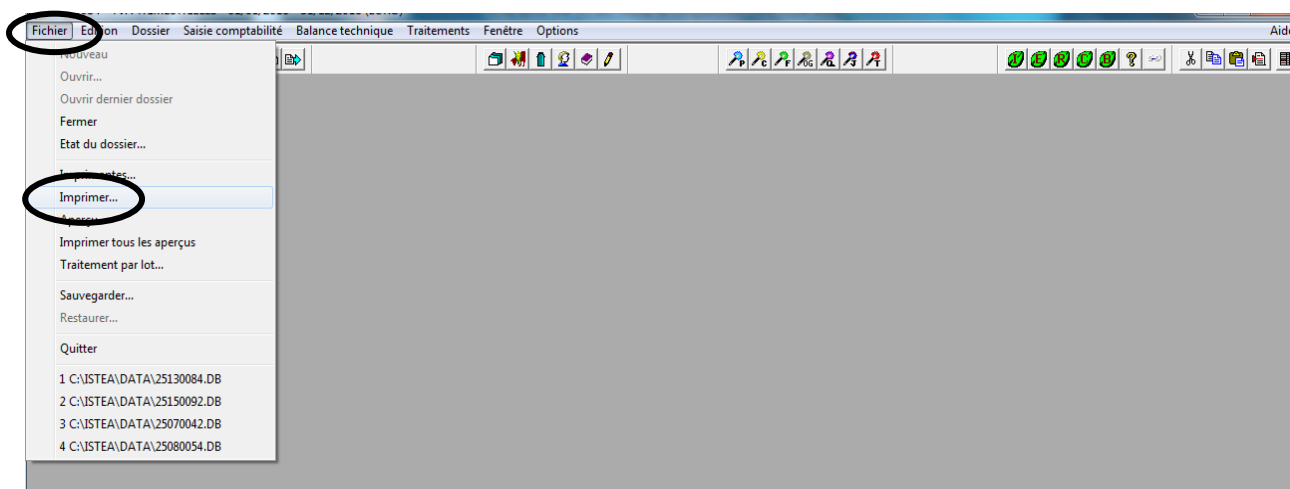
IMPRESSION DU DOSSIER DE GESTION

Vous pouvez à tout moment imprimer votre dossier de gestion (sur papier ou le générer en format PDF pour l'envoyer par mail).

Ouvrez l'exercice dont vous souhaitez imprimer le dossier => cliquez en haut sur « Dossier » puis sélectionnez l'exercice voulu grâce aux flèches

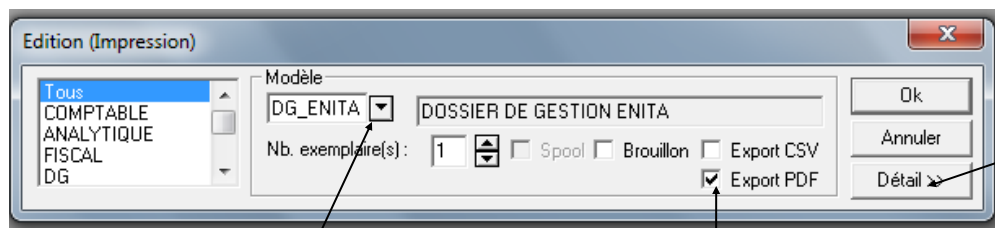


Cliquez ensuite sur « Fichier » puis sur « Imprimer »



FICHE SAVOIR

Une nouvelle fenêtre s'ouvre



1

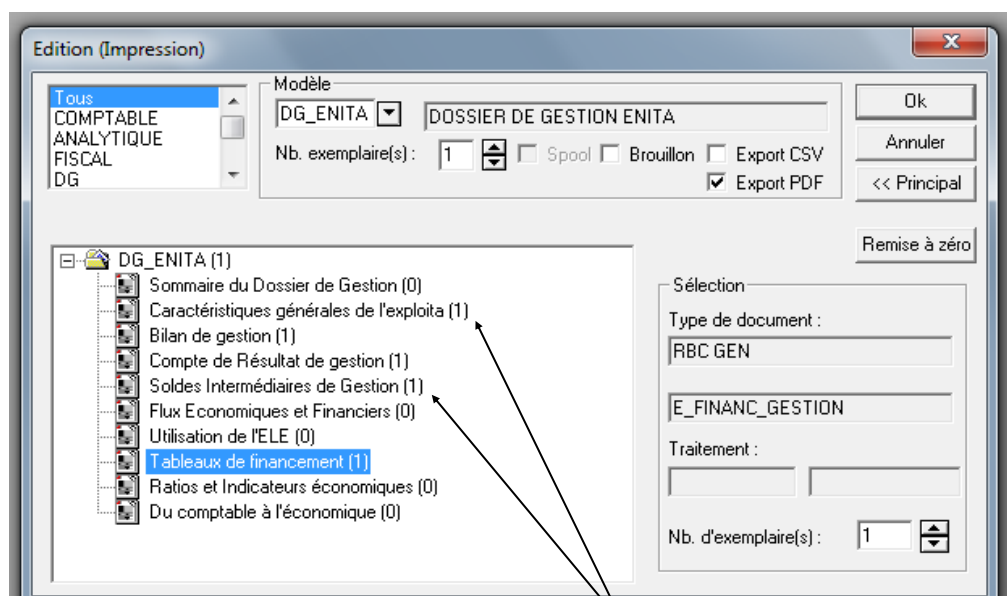
2

3

TRES IMPORTANT : faites détail avant de faire OK

Dans le menu déroulant, choisissez le modèle « DG_ENITA DOSSIER DE GESTION ENITA »

Si vous souhaitez générer un fichier PDF, cochez cette case.
Sinon le document va s'imprimer directement sur papier sur votre imprimante.



Cliquez ou double-cliquez sur les documents que vous voulez imprimer. Si un chiffre « 1 » apparaît il sera imprimé, si un chiffre « 0 » apparaît, il ne sera pas imprimé.

Pour un dossier de gestion complet, il faut imprimer les documents suivants :

- Caractéristiques générales de l'exploitation
- Bilan de gestion
- Compte de résultat de gestion
- Soldes intermédiaires de gestion
- Tableaux de financement

Vous pouvez ensuite faire OK, un document avec toutes les pages sélectionnées va s'imprimer ou se générer en format PDF (dans ce cas, allez l'enregistrer dans votre ordinateur).

Si vous avez du changer d'exercice, PENSEZ A REMETTRE LE BON EXERCICE EN FAISANT « DOSSIER » PUIS « EXERCICE COMPTABLE »

